



Table ronde :

« La Nouvelle Gouvernance Sanitaire »

- Albert DELAMARCHE -
Président de la Commission Apicole de G.D.S. France
Président de la Section Apicole de G.D.S. Bretagne

30 octobre 2016
- 21^{ème} Congrès national de l'apiculture française de l'U.N.A.F. -
Clermont-Ferrand



Présentation

- I. L'organisation du réseau des O.V.S.
- II. L'O.V.S. animal et la Section Apicole.
- III. Les apiculteurs : acteurs de la nouvelle gouvernance sanitaire.



© David Busti



I. L'organisation du réseau des O.V.S.





I. L'organisation du réseau des O.V.S.

- **F.E.S.A.S.S. (Europe)**
 - ✓ Présence dans les instances européenne
 - ➔ exemple : programme apicole européen Epilobee, *Aethina tumida*...
- **Commission Apicole de G.D.S. France (National)**
 - ✓ Coordonner l'action des Sections Apicoles et informer les G.D.S.
 - ✓ Représenter les G.D.S. nationalement et internationalement
 - ➔ exemple : Suivi de dangers sanitaires, *Aethina tumida* ...
- **Section Apicole de la F.R.G.D.S. (Région)**
 - ✓ La F.R.G.D.S. est reconnue **Organisme à Vocation Sanitaire (O.V.S. Animal)**
 - ✓ Représenter les G.D.S. auprès des instances régionales
 - ✓ Coordonner des plans régionaux (exemple : Programme Varroa, Frelon ...)
- **Section apicole de G.D.S. (Département)**
 - ✓ Réalisation d'actions sanitaires pour les apiculteurs
 - ✓ Gestion administrative au service des apiculteurs
 - ➔ exemple : déclarations de ruchers, P.S.E., comptage varroa, nids de frelons...





II. L'O.V.S. animal et la Section Apicole.





II. L'O.V.S. animal et la Section Apicole.

- ✓ Une « **devise** » : surveiller, prévenir et lutter
- ✓ Une **synergie** entre l'animal (O.V.S. Animal : F.R.G.D.S.) et le végétal (O.V.S. Végétal : F.RE.D.O.N.)

1. Unicité de l'O.V.S. animal.

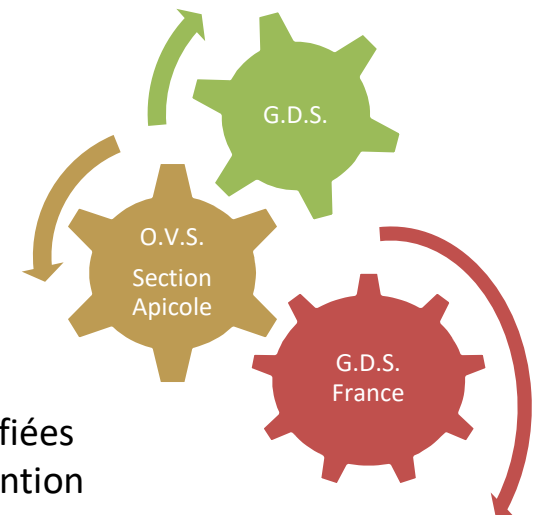
- Une seule personne morale de droit privé : la F.R.G.D.S.
- La section apicole n'a pas de personnalité morale. Elle est autonome mais pas indépendante
- Présidence de la section apicole assurée par une personne morale (Apiculteur)
- Unicité du budget et comptabilité unique analytique
- Seul interlocuteur de l'Etat et seul responsable

2. Universalité de l'O.V.S. animal.

- Domaine animal : toutes les espèces
- Adhésion de plein droit de tout propriétaire ou détenteur de ruches
- Représentation équilibrée des adhérents apiculteurs

3. Missions.

- Cœur de missions : réalisation de missions publiques déléguées ou confiées
- Possibilité d'extension à des missions « privées » de surveillance, prévention ou lutte contre des dangers sanitaires





III. Les Apiculteurs : acteurs de la nouvelle gouvernance sanitaire.





III. Les Apiculteurs : acteurs de la nouvelle gouvernance sanitaire.

- La section apicole rassemble et représente tous les apiculteurs :
 - Associations de détenteurs de ruches (G.D.S., F.R.G.D.S., G.D.S. France)
 - Dans toutes les régions, l'O.V.S. animal et la section apicole sont les seuls représentants, selon la loi, des apiculteurs pour le sanitaire.
- Au sein de la section apicole, les apiculteurs sont :
 - « Sans couleur politique, sans couleur syndicale et sans couleur d'organisation »
- La section apicole a des missions pour les apiculteurs :
 - ➔ Déclaration des détenteurs et des ruchers
 - ➔ Collaboration avec l'Etat pour les dangers sanitaires de catégorie 1 :
exemple : Loque, Nosérose, Aethina tumida
 - ➔ Surveillance, plan de lutte réglementé contre le varroa
 - ➔ Surveillance, plan de lutte contre le Frelon asiatique
 - ➔ Communication, Sensibilisation, Prévention ...





Merci pour votre attention

© David Busti

